

DÉPARTEMENT du VAR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DU GAPEAUEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DUConseil Communautaire
de la Vallée du Gapeau

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 9h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 9 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	24

**Objet de la délibération : OCTROI DE SUBVENTION
COMPLÉMENTAIRE GAPEAU FM – EXERCICE 2021**

21-12-16/16

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI
M. AYCARD
M. FABRE
M. GERARDIN
M. VITRANT
Mme XICLUNA
M. MATTEODO
M. CALONGE
Mme RAVINAL
M. COIQUAULT
Mme SMADJA
Mme BELTRA
M. LAURERI
Mme DELGADO
M. BOUBEKER
M. DUPONT
Mme VINCENTS
Mme GAMBA
M. HENRY
Mme CORPORANDY-VIALLO
Mme EXCOFFON-JOLLY
M. GENSOLLEN
M. CASTEL

Présents : M. GARRON - Président
Maire de La Farlède – 1^{er} Vice-Président
Maire de Belgentier – 2^e Vice-Président
Maire de Solliès-Toucas – 3^e Vice-Président
Maire de Solliès-Ville – 4^e Vice-Président
Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Belgentier
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

Mme MARTINEZ à M. FABRE
Mme DRELON à M. PALMIERI
M. JAULT à M. MATTEODO
Mme FOUCOU à Mme RAVINAL
Mme FOUASSE à M. GERARDIN
Mme MANGOT à M. GENSOLLEN
M. BERTI à Mme CORPORANDY-VIALLO

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président rappelle qu'il avait été octroyé en début d'année des subventions aux associations à demie hauteur de celles connues habituellement afin de prendre en compte la particularité de l'année 2020. En effet, la crise sanitaire COVID19 a vu les activités associatives perturbées et une clause de revoyure avait été proposée afin d'examiner la situation réelle des associations dans la mesure où les aides 2020 avaient été maintenues en totalité.

Il apparaît aujourd'hui que le second versement 2021 est nécessaire pour l'association Gapeau FM qui a maintenu son activité et ses ateliers pédagogiques durant l'année.

AR Prefecture

083-248300410-20211216-21_12_16_16-DE
Reçu le 22/12/2021
Publié le 22/12/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

~~VU le Code Général des Collectivités Territoriales,~~

VU les statuts communautaires dans leur version consolidée du 31 décembre 2019,

VU la délibération n°21-03-23/13 du 23 mars 2021 relative au vote du budget principal primitif 2021 de la Communauté de Communes,

VU la délibération n°21-03-23/14 du 23 mars 2021 portant octroi de subventions aux associations,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 4 novembre 2021,

DELIBERE ET DECIDE :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

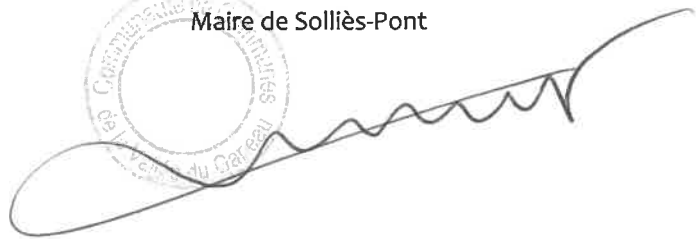
- **D'OCTROYER** une subvention complémentaire de 1 125 € à l'association Gapeau FM pour l'exercice 2021,
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif principal 2021 de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le **22 DEC. 2021**

Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.